



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du
Jeudi 9 juillet 2026 à 18 h 30

Nombre d'élus en exercice :
19

Nombre d'élus présents :
17

Nombre d'élus absents :
2

Le 9 juillet 2026, à 18 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Furdenheim en séance ordinaire, légalement convoqué en date du 2 juillet 2026, sous la présidence de M. Jacques WURTZ, Maire.

Présents : Rémy BANGRATZ, Céline BARTH, Jean-Philippe BRUMPTER, Magali CHAUSSIN, Laure DOLLINGER, Sylvie DOTT, Viviane FUNFROCK, Gérard GAUTIER, Cathie GOETTER, Guillaume GROSSKOST, Carine HARTMANN, Aurélie MOSER, Marc RETTIG, Pierre ROTH, Guy-Pierre SCHWARTZ, Nicolas SIEGENTHALER, Jacques WURTZ.

Absents et excusés : Jean-Daniel BARTH, Aliénor WARIN.

Secrétaire de séance : Bérénice CLIVET.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de rénovation de la salle polyvalente – Choix des entreprises

VU le Code de la commande publique ;

VU la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la salle polyvalente ;

VU les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 ;

VU l'appel d'offres lancé le 26/05/2026 ;

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères suivants :

- prix de la prestation : 40 %
- qualité technique de l'offre : 60 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume GROSSKOST),

APPROUVE les offres des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
1 – Désamiantage	BARLIER	25 230 €
2 – Terrassement – VRD	ARTERE CONSTRUCTION	62 948.00 €
3 – Démolition – Gros-œuvre	KIFFEL	115 000.00 €
4 – Charpente métallique	GBS	129 807.60 €
5 – Charpente bois	GIROLD	21 655.50 €
6A – Couverture tuiles – Zinguerie	SCHOENENBERGER	18 037.78 €

6B – Couverture bac sec – Zinguerie – Bardage	GALOPIN	152 435.02 €
7 – Menuiseries extérieures	SCHREINER SAS	58 193.00 €
8 – Echafaudage	TECHNIC ACHAF	217 6964.00 € (base : 21 664 € + PSE 196 000 €)
9 – ITE	SARL CREPIS RHIN	52 500.00 €
10 – Serrurerie	K STRUCTURES	34 108.30 € (base : 29 728.30 € + PSE : 4 380 €)
11 – Menuiseries intérieures	STUTZMANN AGENCEMENT	75 179.28 €
12 – Faux plafonds – plâtrerie	M.E.M.	76 442.70 €
13 – Peinture	HITTIER & FILS	50 260.05 €
14 – Chapes – Carrelages	CDRE	23 8701.30 €
15 – Revêtements de sols souples et sols sportifs	JUNGER FILS	79 407.50 €
16 – Electricité	S2EI	124 020.37 €
17 – Sanitaires	LABEAUNE	74 791.57 € (base : 67 673.63 € + PSE : 7 117.94 €)
18 – Ventilation – Chauffage	LABEAUNE	293 635.87 €
19 – Nettoyage de fin de chantier	VITRIPRO	8 000.00 €

PRECISE qu’une renégociation est lancée sur le lot 6C – Etanchéité – Photovoltaïque en raison d’une modification des matériaux apportée par le bureau de contrôle. Le choix de l’entreprise retenue pour ce lot fera l’objet d’un point à l’ordre du jour d’une prochaine réunion ;

AUTORISE le maire à signer et notifier le marché, les devis correspondants, ainsi que tout document afférent à l’exécution de la présente décision.

3. Création d’un emploi d’adjoint administratif territorial

M. le Maire informe le conseil municipal qu’un appel de candidature a été publié en vue de recruter un(e) assistant(e) de gestion administrative en partenariat avec la commune de Hurtigheim. Des entretiens ont été réalisés permettant de sélectionner un candidat qui a accepté l’offre. Il convient donc de créer un poste d’adjoint administratif territorial contractuel à raisons de 21 h / hebdomadaires. Par la suite, le candidat sélectionné est revenu sur sa décision et a refusé l’emploi qui lui était proposé. Il n’est donc plus nécessaire actuellement de créer un nouveau poste. La procédure de recrutement va être relancée afin de sélectionner un nouveau candidat.

4. Désignation d’un référent incendie

VU la loi MATRA ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,

DESIGNE M. Rémy BANGRATZ en tant que référent incendie.

5. Désignation des représentants au comité syndical de l'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Furdenheim est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants ;*

***VU** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;*

***Entendu** l'exposé du Maire ;*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE M. Gérard GAUTIER en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP ;

DESIGNE M. Jacques WURTZ en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

6. Décision modificative

***VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;*

***VU** le budget primitif 2026 adopté le 05/03/2026 ;*

***VU** la délibération n° 20260305-07 du 05/03/2026 portant création de l'autorisation de programme relative à la rénovation de la salle polyvalente*

***Considérant** que le conseil municipal a décidé de gérer cette opération dans le cadre d'une autorisation de programme ;*

Considérant que le logiciel financier utilisé par la commune ne permet pas d'assurer le suivi des autorisations de programme et des crédits de paiement conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que cette impossibilité technique fait obstacle à la bonne exécution budgétaire et comptable de l'opération ;

Considérant qu'il convient, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que l'émission des titres de recettes correspondants, de revenir à une gestion budgétaire classique en inscrivant directement les crédits sur les chapitres et articles budgétaires concernés ;

Considérant que cette modification constitue une simple adaptation des modalités de gestion budgétaire et ne remet pas en cause le montant global de l'opération ni son plan de financement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'abroger la délibération n° 20260305-07 du 05/03/2026 portant création de l'autorisation de programme relative à la rénovation de la salle polyvalente ;

MODIFIE les crédits adoptés au budget primitif 2026 comme suit :

Crédits réduits :

Opération 33 : Salle polyvalente					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'études	141617.35 €	13 : Subventions d'investissement	1321 : Etat	284 580.00 €
				1323 : Départements	100 000.00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	1 800 000.00 €		13272 : FEDER	345 000.00 €
				1328 : Autres	180 000.00 €

Crédits ouverts :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
20 : Immobilisations incorporelles	2031 : Frais d'études	141617.35 €	13 : Subventions d'investissement	1321 : Etat	284 580.00 €
				1323 : Départements	100 000.00 €
23 : Immobilisations en cours	2313 : Constructions	1 800 000.00 €		13272 : FEDER	345 000.00 €
				1328 : Autres	180 000.00 €

7. Compte-rendu des commissions et de la communauté de communes

Conseil communautaire le 18/06/2026.

Commission Age d'Or : travail sur le registre de prévention, contact des personnes dans le cadre de la canicule.

8. Questions diverses

- La sous-commission départementale de la sécurité a émis un avis défavorable lors de la dernière visite réglementaire de la salle polyvalente et du foyer. En conséquence, M. le Maire a pris la décision d'interdire l'accès au public dans ces bâtiments à partir du 10/07/2026.
- Des travaux de voirie auront lieu de nuit sur la RD1004 pouvant perturber la circulation. Les dates prévisionnelles sont fixées du 16 au 18/07/2026.
- Les menuiseries de la MAM vont être remplacées pendant la semaine du 13 au 17/07/2026.

Fin de la séance à 19 h 25.

La secrétaire de séance,
Bérénice CLIVET

Le Maire,
Jacques WURTZ